

**BOIS DE CISE**

# Assainissement : 80 % des maisons non conformes

Lors d'une réunion consacrée à leur quartier, les habitants du Bois de Cise ont notamment évoqué les problèmes liés à la vitesse des véhicules et le stationnement.

JÉRÉMY HÉBRAS

**L**a cinquième réunion de quartier depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité était consacrée au Bois de Cise. Pendant deux bonnes heures, Marcel Le Moigne, le maire, et une quarantaine d'habitants ont échangé sur les problématiques de ce quartier situé à 95 % sur la commune d'Ault, et 5 % sur Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly. Trois questions principales sont ressorties des débats.

**1 L'ASSAINISSEMENT**

La question de l'assainissement a été abordée par M. Le Moigne, qui a récemment reçu un rapport de Véolia à ce sujet. « Il y a de la non-conformité partout », a-t-il déclaré. Sur les 150 maisons du Bois de Cise, « un bon 80 % d'entre elles » ont un assainissement non conforme. Contrairement aux autres quartiers d'Ault, l'assainissement du Bois de Cise n'est pas collectif. Il est donc à la charge des propriétaires, qui disposent d'une fosse sceptique ou d'un système de lagunage. « Les travaux de mise en conformité coûtent 10 000 à 12 000 euros », a pointé l'un d'entre eux. Le maire leur a conseillé de ne pas engager de travaux : « Étudions dans un premier temps la faisabilité de tels travaux. Et nous verrons aussi quel accompagnement financier serait possible. » L'édile a notamment évoqué la possibilité de créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC), « pour obtenir des subventions ».

**2 LA CIRCULATION**

À peine entamé, ce point a suscité une vive discussion.



Des habitants du Bois de Cise s'informent sur la conformité de l'assainissement de leur maison.

« Sur la route principale, certaines voitures roulent à une vitesse phénoménale, a lancé un Cisien, suscitant l'approbation de l'assemblée. Le dimanche, avec la présence de familles et donc d'enfants, c'est très dangereux ! » La route principale, unique accès automobile au point de vue sur la mer, appartient pour l'instant au Département. « Nous souhaitons la récupérer pour pouvoir l'aménager, a répondu le maire. C'est en cours d'instruction ! »

Feu de circulation, panneau stop, chicane... Plusieurs pistes ont été évoquées pour ralentir la vitesse des véhicules. Celle qui a le plus retenu l'attention est l'écluse, qui ne permet le passage que d'une seule

voiture en réduisant la chaussée des deux côtés.

**3 LE STATIONNEMENT**

Côté stationnement, « dès le matin, c'est plein », ont raconté plusieurs Cisiens. L'hypothèse d'un parking en amont du Bois de Cise, sur le plateau, a été de nouveau évoquée, comme ce fut le cas à plusieurs reprises dans le passé. Une hypothèse que n'exclut pas le maire : « Ce ne serait pas évident à mettre en place. Il faudrait acheter des terrains à des agriculteurs... Cela nécessiterait des études, prendrait du temps. Mais il est vrai qu'un tel aménagement présenterait un intérêt pour le bois et la nouvelle piste cyclable. » ■